

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

**CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1050^E RÉUNION**

**24 NOVEMBRE 2021
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE**

PSC/PR/COMM.1050 (2021)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de 1050^e réunion tenue le 24 novembre 2021 sur une mise à jour de la situation au Soudan.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions et prises de position antérieures sur la situation au Soudan, notamment le communiqué [PSC/PR/COMM.1041 (2021)] adopté lors de sa 1041^{ème} réunion tenue le 26 octobre 2021, et les déclarations du Président de la Commission de l'UA, publiées le 17 et le 21 novembre 2021 ;

Rappelant également les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, en particulier l'article 7 (g) et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;

Conscient de l'importance capitale de la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple de la République du Soudan dans ses aspirations légitimes à approfondir et à consolider la démocratie, ainsi que dans ses efforts pour surmonter les défis auxquels son pays est confronté ; **réitérant** l'engagement continu de l'UA à soutenir le gouvernement de transition du Soudan dans la mise en œuvre des priorités du Gouvernement de transition ;

Notant les remarques d'ouverture de S.E. Ambassadeur Mohamad Omar Gad, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2021, la déclaration de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, et le compte rendu de S.E. Ambassadeur Mohamed Belaiche, Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA auprès du Soudan ;

Réaffirmant son attachement indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan.

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Prend note** des derniers développements politiques au Soudan et reconnaît la signature de l'accord entre le président du Conseil souverain, Abdel Fatah Al Burhan, et le Premier ministre Abdalla Hamdok, le 21 novembre 2021, qui a abouti à la réintégration du Premier ministre et la poursuite de la mise en œuvre des déclarations politiques et constitutionnelles en tant que cadre de référence pour la transition dans le pays ;
2. **Exhorte** toutes les parties prenantes soudanaises à faire preuve de l'engagement le plus ferme en faveur du dialogue, de la recherche du consensus et du règlement pacifique

des différends, d'une manière qui garantisse la stabilisation du processus démocratique et permette la poursuite des efforts visant à une reprise économique ;

3. **Souligne** l'impératif d'un gouvernement de transition inclusif, représentant pleinement toutes les couches de la société soudanaise, y compris les femmes et les jeunes, afin d'instaurer la confiance dans le processus de transition et d'ouvrir la voie au rétablissement de la paix et de la stabilité ;

4. **Souligne** l'importance fondamentale de la mise en œuvre rapide et efficace de la déclaration constitutionnelle d'août 2019 et de l'accord de paix de Juba d'octobre 2020, qui restent la voie reconnue et crédible de la transition démocratique au Soudan ; et, à cet égard, **appelle** toutes les parties prenantes au Soudan à s'engager à mettre en œuvre toutes les dispositions de la déclaration constitutionnelle d'août 2019 et de l'accord de paix de Juba d'octobre 2020, ainsi qu'à respecter les délais qui y sont stipulés ;

5. **Met l'accent sur** l'importance de la formation rapide du Conseil législatif de transition et des autres institutions de gouvernance et de contrôle stipulées par la Déclaration constitutionnelle d'août 2019 ;

6. **Se félicite** de la libération de certains membres du cabinet dissous et d'autres dirigeants politiques qui ont été arrêtés arbitrairement à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement du 24 octobre 2021; et **demande** aux autorités soudanaises de libérer sans condition tous les dirigeants politiques restants ;

7. **Appelle** les autorités soudanaises à entreprendre une enquête rapide, indépendante, transparente et efficace sur les violations et abus présumés perpétrés depuis le 24 octobre 2021 ; et **demande** à la Commission de l'UA d'engager des discussions avec les autorités soudanaises en vue de fournir tout soutien technique nécessaire à cet égard ;

8. **Décide** d'envoyer rapidement une mission au Soudan afin de nouer des contacts avec les autorités et les autres parties prenantes concernées en vue de faciliter et de soutenir le processus de transition en cours, et d'en faire rapport ;

9. **Lance un appel** à tous les États membres de l'UA, aux Nations unies et à tous les autres partenaires pour qu'ils continuent à apporter leur soutien, y compris la mobilisation de l'aide financière et humanitaire au Soudan, et exhorte les partenaires internationaux et les institutions financières à reprendre rapidement leur aide économique et leur aide au développement au Soudan ;

10. **Réitère** que l'UA devrait continuer à accompagner le Soudan au cours de son parcours de transition, notamment grâce aux efforts du Président de la Commission de l'UA, des pays voisins du Soudan et des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR) concernés ;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.